Bulletin d'informations municipales de Penvénan

- Buguélès
- Penvénan
- Port Blanc

Penvénan naturellement...

nº27
Hiver 2017

EDITO

Dans ce bulletin, nous vous présentons Lannion-Trégor Communauté. Cette nouvelle intercommunalité, ce nouveau périmètre est dorénavant notre partenaire privilégié après le département et la région. Penvénan est représentée par deux conseillers communautaires : le maire et la 1ère adjointe. Joël Le Jeune, son président, souligne qu'avec ses 118 000 habitants et ses 60 maires : « la proximité devra être notre souci premier ».

Je vous renouvelle mes vœux les plus chaleureux pour cette année 2017.

Cordialement, Michel Deniau,
Maire de Penvénan

Er c'hannadig-mañ e vefet lakaet d'ober gwelloc'h anaoudegezh gant Lannuon-Treger Kumuniezh. Diwar vremañ eo gant ar gumuniezh nevez-adtreset-se ec'h eomp da labourat da gentañ-penn, war-lerc'h an departamant ha Rannvro Breizh. Daou guzulier-kumuniezh zo e Lannuon-Treger en anv Perwenan : ar maer hag an eilmaer kentañ. Hervez Joël Le Jeune, prezidant ar gumuniezh a zo enni 118 000 a dud ha 60 maer : « chom tost ouzh an dud a rankimp ober da gentañ-penn ».

Bloavezh mat a hetan deoc'h adarre a-greiz ma c'halon evit 2017

A galon ganeoc'h, Michel Deniau,
Maer Perwenan

CONNECTEZ-VOUS !

Tous les renseignements pratiques, informations sur la commune et bulletins municipaux sont sur le site :

www.ville-penvenan.com

DOSSIER

La fusion avec Lannion-Trégor Communauté (LTC)

Décidée et mise en œuvre par le Préfet, la fusion de la « Communauté de communes du Haut-Trégor » (CCHT), et de la « Communauté de communes de la Presqu'île de Lézardrieux » avec la Communauté d'Agglomération « Lannion-Trégor Communauté » est effective depuis le 1er janvier 2017.

La réforme, appelée Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), vise à optimiser les moyens de fonctionnement afin de maîtriser les dépenses en renforçant les intercommunalités et en accélérant leurs regroupements et, par conséquent, à diminuer leur nombre.

L'intercommunalité n'est pas un échelon supplémentaire mais une entité complémentaire des communes, la commune restant le lieu des services de proximité. L'intercommunalité accompagne le développement de tout un territoire et participe ainsi à l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants.

Le dossier de ce bulletin présente l'organisation et le fonctionnement de la nouvelle intercommunalité.

Travaux

Labourioù

Poursuite des travaux de pavage du parking de la chapelle de Port-Blanc, effectués par les services techniques de la commune

Digue du boulevard de la mer : les travaux continuent

Dans le cadre de l'aménagement du boulevard de la mer, une première phase de travaux consiste à réparer et à renforcer la digue.

Les travaux ont débutés en septembre 2015 par **le renforcement** de la semelle de la digue, **le rejointoiement** du parement de la partie est a suivi et se terminera, cette année, par la partie ouest. Les travaux se poursuivent par une campagne **d'injection de ciment** sur toute la longueur de la digue, permettant ainsi de la renforcer et de combler les cavités situées derrière le parement.

L'entreprise effectuant les travaux réalise de nombreux percements denses sur une profondeur d'environ 1 m. Un tube est installé dans ces percements d'un diamètre de 25 mm dans lequel est injecté, à faible pression, un coulis à base d'eau et de ciment (17 litres d'eau pour 35 kg de ciment).

Ces travaux de renforcement se termineront par les mises en place de barbacanes (percements de la paroi) permettant l'évacuation des eaux d'infiltration retenues à l'arrière.

Coût des travaux : 550 000 € HT

L'État participe à hauteur de 173 250 € HT et le Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour 35 000 € HT dans le cadre du contrat de territoire 2016-2020.

Après ces travaux structurels, une seconde phase consistera à aménager et mettre en valeur le boulevard de la mer et le patrimoine qui le borde.

Vue de l'installation des tubes permettant l'injection du coulis

Élections 2017

Élections présidentielles
dimanches 23 avril et 7 mai 2017

Élections législatives
dimanches 11 et 18 juin 2017

Tous les électeurs recevront une nouvelle carte courant mars. Pour rappel, une pièce d'identité est obligatoire pour voter le jour du scrutin.

Réfection des routes en 2016

5,1 c'est le nombre de km de voirie communale ayant fait l'objet d'une réfection de la chaussée (enrobé) en 2016

Coût des travaux : 306 000 € TTC

Radars pédagogiques

Automobilistes, vous ne pouvez pas ne pas les avoir remarqués !

Routes de Lannion et de Tréguier, la commune vient d'installer deux radars pédagogiques. L'objectif est de sensibiliser les conducteurs à leur vitesse et les inciter à ralentir et à respecter la vitesse autorisée.

Ces radars sont mobiles et pourront être déplacés dans différents lieux du territoire de la commune. Autonomes, ils possèdent une batterie rechargeable par panneau solaire.

Les mesures sont prises à partir d'une distance de 250 mètres en amont, le panneau pouvant être programmé pour des vitesses différentes en fonction des lieux.

À 61 km/heure, le panneau indique le message «Danger» et n'affiche plus la vitesse au-delà afin de ne pas inciter certains automobilistes à vouloir établir des «records»...

Toutes les données pourront être très facilement récupérées.

Coût d'un radar : 2 337 € TTC

Incivilités !

Les sanitaires publics de la place de l'église ont été vandalisés. Les dégradations intérieures sont importantes, le bloc en porcelaine ayant été détruit.

Le montant des réparations pour la collectivité s'élève à **1 611 €**.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

Le coin des jeunes

Korn ar re yaouank

Là-bas dans les Monts d'Arrée...

Du 12 au 16 juin, 52 élèves de l'école publique et leurs enseignants découvriront Brasparts (29) et ses environs.

Au programme : découverte du milieu, du patrimoine culturel et naturel... et apprentissage de l'autonomie. Aussi les deux classes de CM (monolingue et bilingue) sont sur le pont pour préparer au mieux ce séjour.

Quant à l'Amicale Laïque, qui finance en grande partie ce projet, elle se plie en quatre pour rendre cette semaine possible.

La commune participe également financièrement à ces classes transplantées.

La bibliothèque pousse ses murs

Durant l'année 2016, les 962 adhérents ont emprunté 24 794 documents sur les 15 715 titres du fonds de la bibliothèque municipale.

Depuis un an, **le numérique** trouve sa place dans les services de la bibliothèque et ouvre des horizons sans fin. Déjà plus de 60 personnes utilisent, par l'intermédiaire de leur inscription à la bibliothèque municipale, **les ressources numériques que propose la Bibliothèque des Côtes d'Armor (BCA).**

Courant 2017, l'interactivité franchira un autre pas. Le site de la bibliothèque municipale permettra aux lecteurs d'accéder à leur compte de chez eux, de consulter leurs prêts, de les prolonger, de réserver des documents, de suggérer des ouvrages, de donner des avis.

Aussi, n'hésitez pas à franchir le seuil de la bibliothèque, **Isabelle et l'équipe des 20 bénévoles** vous accueilleront pour vous renseigner et vous conseiller et, tout au long de l'année, vous proposeront des animations.

Bibliothèque Municipale
ouverte le lundi, mercredi
vendredi et samedi de 10h à 12h
et le mercredi et vendredi de 16h30 à 18h30.
Tél : 02 96 92 65 92
bibli@ville-penvenan.fr
http://penvenan.bibli.fr/opac/

L'arbre à paroles s'invite à l'école du Sacré-Cœur

L'arbre tient une place considérable dans notre environnement autant que dans notre imaginaire. Entre le ciel et la terre, symbole de vie et de connaissance, sa magie a opéré sur tous les élèves de l'école du Sacré-Cœur.

Une sortie pédagogique au Bois Riou avec Bertille de la troupe Herborescence et Marine de LaRaConteuse a permis aux enfants d'entrer en contact avec la nature. En prenant soin des «petites bêtes» et en faisant preuve d'imagination, ils ont réalisés des mandalas au cœur du bois.

Le travail de création se poursuit en classe. Ce retour à la nature permet à chaque enfant de faire vibrer ses sens et de prendre conscience de cette belle nature qui l'entoure.

Une école des sports pour les 3-4 ans

La commune de Penvénan souhaite développer l'activité sportive chez les plus petits.

Aussi le service des sports propose la pratique du sport aux enfants nés en 2012 ou 2013, habitants Penvénan ou scolarisés dans l'une des deux écoles de la commune.

Le mercredi après-midi, en période scolaire, de 15h à 16h30 à la halle des sports, les enfants pourront découvrir le panel des activités sportives. Les séances sont encadrées par l'éducateur sportif municipal, Julien Hélary.

Renseignements et inscriptions auprès de Julien à la halle des sports : 02 96 92 62 50

Lannion-Trégor Communauté
1, rue Monge
CS 10761
22307 Lannion Cedex
Tél. 02 96 05 09 00
Fax. 02 96 05 09 01
contact@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com

Lannuon-Treger kumuniezh
1, straed Monge
CS 10761
22307 Lannuon Cedex
Pgz 02 96 05 09 00
Plr 02 96 05 09 01
contact@lannion-tregor.com
www.lannion-tregor.com

Dossier
La fusion avec LTC

> ***Il faut que la population trouve les services dont elle a besoin dans les mairies...***
> ***Joel Le Jeune, président de LTC, le 3 janvier 2017.***

LTC, la nouvelle communauté d'agglomération, a, comme toutes les intercommunalités, pour vocation de répondre à un besoin de service immédiat mais aussi de définir des projets sur le plus long terme dans un bassin de vie commun. LTC est une gouvernance constituée d'élus des communes. Ces élus prennent des décisions concernant l'ensemble du territoire dans l'intérêt de ses habitants. Si la fusion est effective au 1er janvier, les décisions qui seront prises dans les semaines et mois à venir préciseront les champs d'actions de l'agglomération.

Qu'est ce qu'une communauté d'agglomération ?

Une communauté d'agglomération doit former un ensemble de plus de 50 000 habitants autour d'une ou plusieurs communes de plus de 15 000 habitants. Elle dispose de compétences obligatoires, optionnelles et peut en outre exercer des compétences facultatives que les communes lui transfèrent.

Le conseil communautaire peut aussi définir des compétences qui sont d'intérêt communautaire afin d'élargir le champ d'intervention de la communauté.

Lannion-Trégor Communauté, c'est :
60 communes
118 000 habitants
919 km²

La gouvernance,
comment est organisée la nouvelle communauté d'agglomération ?

Le bureau exécutif
1 président
15 vice-présidents
6 membres permanents élus par le conseil communautaire
12 conseillers délégués pouvant intervenir sans voix délibérative
- Validation de la stratégie communautaire de développement.
- Suivi de décision du conseil communautaire et des travaux décidés en commissions.

Il a une fonction délibérative.

Le conseil communautaire
92 élus de toutes les communes
48 conseillers communautaires suppléants
- Règle par ses délibérations, les décisions qui sont de la compétence de la communauté d'agglomération.

Les deux représentants titulaires de Penvénan : le maire, Michel Deniau et la première adjointe, Monique Garel.

Le bureau communautaire
Membres du bureau exécutif
12 conseillers délégués
Maires des 60 communes
- Fonctions : réflexion, avis, propositions, instance d'orientation stratégique et de validation des arbitrages politiques sur les grands enjeux communautaires.

Les commissions de travail

Les commissions de travail, au nombre de huit, ont pour mission l'étude et le suivi des projets de l'agglomération. Elles ont un rôle consultatif et de propositions auprès du conseil communautaire. Présidées par un vice-président, elles sont composées de conseillers communautaires, de personnels qualifiés et responsables, administratifs ou techniques, de la communauté.

Les compétences de LTC

Si certaines compétences sont **obligatoires**, d'autres sont optionnelles dans la mesure où un choix préalable est possible, parmi les compétences optionnelles propres aux communautés d'agglomération. Une fois ce choix inscrit dans les statuts, les compétences concernées s'appliquent à toutes les communes membres.
Les compétences facultatives correspondent à toutes celles qui ne sont pas prévues au titre des compétences obligatoires ou optionnelles.

1. Le développement économique et touristique
2. L'aménagement de l'espace communautaire
3. L'équilibre social de l'habitat
4. Les aires d'accueil des gens du voyage
5. La politique de la ville dans la communauté
6. La gestion des ordures ménagères et le tri sélectif
7. La voirie d'intérêt communautaire
8. La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
9. Les équipements et services sportifs et culturels d'intérêt communautaire
10. MSAP (Maison des Services Au Public)
11. L'eau et l'assainissement collectif et non collectif
12. CIAS (Centres Intercommunautaires d'Actions Sociales) Petite enfance et enfance jeunesse
13. Mutualisation de moyens et de personnels avec les communes membres

...

Des pôles territoriaux pour maintenir la proximité

Le territoire de LTC est organisé en sept pôles pour maintenir la proximité auprès des habitants.

Chaque pôle, en l'occurrence pour notre secteur, le pôle de Tréguier, a à sa tête un élu référent nommé par le président de LTC. Ces pôles fonctionnent par des commissions territoriales, lieux d'information, d'échanges et de consultation. Les maires, les conseillers communautaires et des conseillers municipaux y participent .

Deux fois par an, au moment du rapport d'orientation budgétaire et du rapport d'activité, une conférence territoriale sera organisée pour tous les élus du pôle, permettant ainsi la rencontre avec le bureau exécutif.

MSAP : des services de proximité

La Maison de Service Au Public est un lieu unique où les usagers sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne. Des organismes publics, parapublics et associatifs s'associent pour maintenir une présence de proximité et de qualité au service des habitants.

La MSAP accompagne dans les domaines :
- de la famille
- de la santé, du social
- de l'emploi, de la formation
- du logement, de l'énergie
- du transport à la demande (Tro'Glaz)
- de l'accès au droit
- de la culture
- de la retraite

Un espace numérique encadré par une animatrice est à la disposition du public pour les démarches administratives sur internet, rédaction de CV, courriers administratifs...

Contact
À Tréguier, 12 rue Lamennais (ancienne CPAM)
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
À Penvénan, le vendredi de 9h15 à 12h et de 13h30 à 16h30
Tél : 02 96 92 33 46 - Mail : msap.treguier@lannion-tregor.com

A noter

Le transfert de certaines compétences ne modifient en rien le fonctionnement du service sur le territoire telle que la collecte des ordures ménagères dont les tournées de ramassage ne sont pas modifiées.

Quant à l'assainissement collectif et non collectif, transféré dans le cadre de l'intercommunalité de la CCHT en 2016, il a intégré la LTC au 1er janvier 2017.

Contact pour information
Service eau et assainissement
Espace administratif de Kermaria
11 bd Louis Guilloux - 22300 Lannion
Tél : 02 96 05 60 90
regie.eau.assainissement@lannion-tregor.com

Tout savoir *Goût pep tra*

La carte d'identité à portée de clic !

Depuis le 1er décembre 2016, vous pouvez remplir en ligne votre pré-demande de carte nationale d'identité via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Vous n'aurez ainsi pas à renseigner de formulaire papier au guichet de la mairie.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans le cas de perte ou de vol du titre. Prendre ensuite contact et rendez-vous avec l'une des 25 mairies des Côtes d'Armor équipées de bornes biométriques (Tréguier par exemple, la mairie de Penvénan ne possédant pas de borne) et se présenter pour y déposer le dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.

La carte d'identité est retirée dans la mairie où la demande a été déposée.

- Arrondissement de Saint-Brieuc : Binic, Lamballe, Loudéac, Paimpol, Plérin, Ploufragan, Quintin, Saint-Brieuc.
- Arrondissement de Dinan : Broons, Dinan, Jugon-les-Lacs, Matignon, Merdrignac, Plancoët, Le Mené, Ploubalay.
- Arrondissement de Guingamp : Guingamp, Pontrieux, Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pelem, Callac.
- Arrondissement de Lannion : Lannion, Perros-Guirec, Plouaret, Tréguier.

Cependant, toutes les communes non équipées d'un dispositif de recueil permettront aux usagers qui le souhaiteraient d'effectuer leur première démarche en mairie, en leur apportant aide et conseils de proximité.

Connectez-vous sur : predemande-cni.ants.gouv.fr

Infos pratiques mairie

Accueil :
tél : 02 96 92 67 59
fax : 02 96 92 74 64
Ouverture du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h30-16h30 et le samedi matin 9h-12h.
Fermeture le jeudi après-midi.
mairie@ville-penvenan.fr
www.ville-penvenan.com

Permanences des élus en mairie :
Michel Deniau, le jeudi de 10h à 12h.
Monique Garel, finances, économie, tourisme, campings, personnel communal, le lundi de 10h à 12h, les autres jours sur RdV.
Guy Fountas, voirie et réseaux, assainissement, bâtiments, fleurissement, le vendredi de 10h à 12h.
Denise Prud'homm, affaires scolaires et sportives, jeunesse, associations, le vendredi sur RdV de 10h à 12h.
Aliette Fourdraine, affaires sociales et solidarité, le mercredi et vendredi au CCAS de 10h à 12h.
Jean-Yves Le Merrer, centre nautique, centre de vacances, ports, zones de mouillages, affaires maritimes, urbanisme, Natura 2000, mardi sur RdV de 14h à 16h.
Christian Ollivier, communication, culture, information, commerce-artisanat, patrimoine, développement durable, le jeudi sur RdV de 10h à 12h.

Numéros utiles :

Bibliothèque	02 96 92 65 92
Capitainerie	02 96 92 89 11
C.C.A.S.	02 96 92 77 68
Centre de vacances	02 96 92 69 56
www.sejourgroupeportblanc.com	
Centre nautique	02 96 92 64 96
www.cnportblanc.fr	
École publique	02 96 92 65 18
www.ecole-publique-penvenan.blogspot.fr	
Garderie	02 96 92 66 77
École du Sacré-Cœur	02 96 92 72 11
www.sacrecoeur-penvenan.fr	
Foyer logement	02 96 92 72 14
Halle des sports	02 96 92 62 50
Salle des fêtes	02 96 92 72 10
OT Côte des Ajoncs, Penvénan	02 96 92 81 09
www.tregor-cotedajoncs-tourisme.com	

LTC :
Lannion-Trégor Communauté
02 96 05 09 00
www.lannion-tregor.com

Numéros d'urgence :

Médecins de garde et pharmaciens	appeler le 15
Police	17
Pompiers	18
SAMU	15
Appel depuis un portable	112
Sauvetage en Mer	196

Sortie de territoire des mineurs

L'Autorisation de Sortie du Territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale a été rétablie le 15 janvier 2017.

Qu'est ce que l'Autorisation de Sortie du Territoire (AST) ?
Elle prend la forme d'un formulaire à télécharger sur le site www.service-public.fr (CERFA n° 15646*01) qui sera signé par un seul titulaire de l'autorité parentale.

Pour la sortie du territoire le mineur devra être en mesure de présenter lors des contrôles aux frontières :
- sa carte d'identité ou son passeport,
- l'original de l'autorisation de sortie du territoire,
- la photocopie du titre d'identité du parent signataire du formulaire.

Il n'y a pas de procédure d'enregistrement en mairie ou en préfecture.

Puzzles et casse-tête, jeux de construction... Des mathématiques en s'amusant !

L'exposition aborde les mathématiques selon plusieurs axes, tels que la géométrie ou la logique. En construisant des ponts comme Léonard de Vinci, en redécouvrant le théorème de Pythagore, en créant des pavages de kangourous ou en construisant un ballon de football, même sans avoir la fameuse «bosse des maths», tout le monde peut pratiquer les mathématiques avec plaisir.
Exposition proposée par la CAPTEP du 3 au 9 avril 2017 de 9h à 12h et de 14h à 17h. Tout public, entrée gratuite.

Ligne 26 Tibus, une nouvelle rotation le jeudi matin entre Penvénan et Lannion

A titre expérimental et jusqu'à l'été, le département des Côtes d'Armor a réactivé une rotation entre Penvénan et Lannion le jeudi matin, afin de permettre à celles et à ceux qui le souhaitent de se rendre au marché de Lannion.
Les usagers désireux de profiter de ce service doivent effectuer une réservation au plus tard deux heures avant le passage à l'arrêt souhaité.

N° Azur : 0 810 22 22 22 (prix d'un appel local)
du lundi au vendredi de 7h à 20h
et le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Tro'Glaz, un transport à la demande qui tourne

2 930 personnes ont utilisé le service Tro'Glaz de janvier à fin novembre 2016.
461 usagers étaient de Penvénan dont 69% de plus de 65 ans et 7% avaient moins de 25 ans.
Rappel : il est possible pour l'usager d'utiliser Tro'Glaz et le réseau Ti'bus avec un seul ticket à 2€ pour un trajet, dit «ticket combiné» (en faire la demande lors de la réservation).

Inscriptions et réservations :
N° Azur : 0 810 22 22 22 (prix d'un appel local)

Agenda

Février
Sam. 11 : *L'heure du conte, bibliothèque municipale*
Mar. 21 : *Collecte de sang, salle des fêtes de Tréguier*

Mars
Sam. 25 : *Saint Patrick comité de jumelage Penvénan-Castlecomer, salle des fêtes*

Avril
Du 3 au 9 : *Exposition Maths en jeux, CAPTEP, salle d'expo. A. Le Braz*
Mer. 5 : *L'heure du conte pour les petits, bibliothèque municipale*
Sam. 8 : *L'heure du conte pour les plus grands, bibliothèque municipale*
Sam. 15 : *Loto, amicale des employés communaux, salle des fêtes*
Dim. 23 : *Elections présidentielles 1er tour*
Dim. 23 : *Pardon de Penvénan*
Lun. 24 : *Quasimodo, comité des fêtes, stade*

Mai
Dim. 7 : *Elections présidentielles 2nd tour*
Sam. 20 : *Soirée dansante ACP Trégor Danses, salle des fêtes*

Juin
Dim. 11 : *Elections législatives 1er tour*
Dim. 11 : *Pardon de la Saint Gildas*
Dim. 18 : *Elections législatives 2nd tour*
Dim. 25 : *Kermesse de l'école du Sacré-Coeur*

Juillet
Dim. 2 : *Kermesse de l'école publique, parking de la chapelle, Port-Blanc*
Du 3 au 9 : *Exposition, Ollivier Prin, salle d'expo. A. Le Braz*
Mer. 5 : *L'heure du conte pour les petits, bibliothèque municipale*
Sam. 8 : *L'heure du conte pour les plus grands, bibliothèque municipale*
Du 9 au 15 : *Stage international Aïkido, halle des sports*
Du 10 au 16 : *Exposition Guiterrez, salle d'expo. A. Le Braz*
Du 10 au 16 : *Exposition photos, Jean Ducouet, salle du marais Port-Blanc*
Jeu. 13 : *Moules frites, comité de jumelage et feux d'artifice, boulevard de la mer, Port-Blanc*
Du 14 au 16 : *National 505, championnat de France de voile, boulevard de la mer, Port-Blanc*
Lun. 17 : *Apéro concert Breizh-banne, place de l'église*
Du 17 au 23 : *Exposition Art Trégor, salle d'expo. A. Le Braz*
Du 17 au 23 : *Exposition Georgelin, salle du marais, Port-Blanc*
Ven. 21 : *Don du sang, salle des fêtes*
Du 24 au 30 : *Exposition Dessein, Baudin, salle d'expo. A. Le Braz*

Etat civil

Naissances :
- Charles, Claude Alain, Manuel GUERREIRO, le 12/09

Mariages :
- Clélia MARTIN et Matthieu FERNANDES, le 02/09
- Claire-Adélaïde PERROT et Matthieu LIOT DE NORTBECOURT, le 09/09
- Fanny SEHAN et Clément GALPIN, le 10/09

Ils nous ont quittés :
- Ernest NORTON, le 01/09
- Christian PÉRENNÈS, le 02/09
- Jacques GOUABLIN, le 07/09
- Lucie L'ANTHOËN FRAVEL, le 12/09
- Jean-Pierre GÉRARDIN, le 19/09
- Marie COADOU DENIS, le 08/10
- Yves RICHARD, le 09/10
- Joseph LE DIUZET, le 11/10
- Jeanne SAVIDAN GELARD, le 17/10
- Yvon LE BAIL, le 18/10
- Yves PRUD'HOMM, le 30/10
- Martial FRANÇOIS, le 31/10
- Jean-Luc DOUTRIAUX, le 02/11
- Christiane LE QUÉRÉ LE BRUN, le 04/11
- Alexandre CORFEC, le 13/11
- Philippe TRÉBOUTA, le 29/11
- Edouard MASSON, le 06/12
- Geneviève LE PICHOURON DUTERTRE, le 11/12
- Yvette TANGUY HAMON, le 23/12
- Jean-Yves KERHARO, le 29/12
- Alice QUEFFEULOU FALHER, le 31/12
- Anaïs ADAM GOURIOU, le 31/12

Directeur de la publication : Michel Deniau - **Responsable rédaction** : Christian Ollivier - **Rédaction** : Isabelle Savidan Logiou - **Remerciements à** : Martine Kerempichon, Jean-Yves Le Merrer, Sylvette Moal, Gabrielle Guillerm
Crédit photos : fonds municipal, école du Sacré-Cœur, LTC, Syndicat mixte des bassins versants, L'Oeil de Paco, Thinkstock-Getty Images - **Réalisation** : Le Studio • 02 96 48 41 98

Zoom sur...

Kaoz zo anezhañ

Protégeons nos talus

Le bocage a été façonné de la main de l'homme et s'est constitué suite aux défrichements du Moyen Âge. La moindre parcelle est alors close par des talus.

Signe d'appropriation individuelle de la terre, il fait aussi fonction de clôture pour le bétail. Sa disposition permet de ralentir l'écoulement de l'eau le long des pentes et permet ainsi à tout le monde de bénéficier de cette ressource (moulins, cultures, élevages...), les arbres des haies fournissant le bois de chauffage. Au cours du XX^{ème} siècle, le paysage a été parfois profondément modifié pour répondre aux besoins de la mécanisation de l'agriculture, réduisant ainsi le maillage bocager.

> ***« Le bocage est un paysage unique, la seule construction humaine de grande superficie favorisant l'homme et l'environnement. »***

L'intérêt du bocage

Les talus font partie de notre paysage, de notre identité.

Rôle hydraulique et paysager
- freinent les ruissellements,
- limitent les transferts de polluants par ruissellement et favorisent leur épuration lors de l'infiltration dans le sol,
- améliorent la qualité paysagère.

Rôle agronomique, environnemental et lieu de la biodiversité
- limitent l'érosion des sols des parcelles, donc une fonction importante pour la qualité de l'eau : les eaux chargées en terre, fertilisants, produits phytosanitaires restent sur la parcelle plutôt que de rejoindre le réseau hydrographique.

De nombreuses fonctions du talus ont une incidence importante sur l'écosystème en général, et donc ainsi sur l'homme : filtre anti-pollution, prévention des inondations...

- représentent le lieu de vie par excellence pour toute une faune tels que les oiseaux, insectes, petits et moyens invertébrés qui leur permet de se nourrir, de se reproduire et de se protéger.

Ressource énergétique
- produisent du bois de chauffage et du bois d'œuvre.

Ce que dit la réglementation

Sont soumis à déclaration préalable tous travaux ayant pour effet de détruire un élément paysager naturel identifié sur le document graphique en application du **7° de l'article L.123-1 du code de l'urbanisme.** La démolition éventuelle de haies, éléments végétaux isolés ou talus bocagers devra faire l'objet de mesures compensatoires. Ils seront recréés dans des conditions similaires (hauteur de talus, longueur, type d'espèces végétales...) sur un périmètre proche de la zone concernée ou replacés en retrait dans le cas d'élargissement de voirie.

Le bocage dans le PLU de notre commune

Les talus et les haies bocagères ont été inventoriés dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme) et soumis aux dispositions de la « loi paysage ». Elle a l'intérêt de permettre la maîtrise de l'évolution du bocage **sans pour autant le figer**. Ainsi toute destruction d'un talus ou d'une haie bocagère recensée par le PLU devra faire l'objet d'une **déclaration préalable en mairie.**

Le Syndicat Mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers mène des actions de reconstitution du bocage en partenariat avec les exploitants agricoles dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau et l'environnement.

Sources : Syndicat Mixte des bassins versants du Jaudy-Guindy-Bizien et des ruisseaux côtiers.